

COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

BUREAU DU SECRÉTAIRE

HÔTEL DE VILLE

Extrait du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 à la salle Ernest-Choquette du Pavillon Jordi-Bonet. Étaient présents à la réunion : MM. Jean-Pierre Brault, Émile Grenon-Gilbert, conseillers municipaux, Mme Isabelle Thibeault, représentante de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire, M. Jean-Yves Héroux, M. Claude Rainville, M. Claude Roy citoyens, Mme Rachel Prévost, citoyenne, M. Hugo Mimee, coordonnateur ainsi que M. Bernard Morel, représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tous membres du comité consultatif. **Était absent**, M. Sylvain Houle, conseiller municipal.

2017-01-R

RECOMMANDATION

**Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16
(CAZA16)**

CONSIDÉRANT l'attente d'une majorité des membres du Comité;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu pendant la période de questions lors de la séance du Conseil municipal du 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que le projet du Plan d'urbanisme durable (PUD) prévoit que l'ensemble des espaces vacants situés hors de l'aire TOD atteint un seuil minimal de densité de 21 logements/hectare (voir tableau #7) tel qu'exigé au schéma d'aménagement de la MRC à l'exclusion de la zone A-16;

CONSIDÉRANT que les espaces 17 et 46 (situés sur le chemin Ozias-Leduc) identifiés au plan des espaces vacants (annexe 2 du PUD) déterminent des densités respectives de 16.6 logements/hectare et 30 logements/hectare;

CONSIDÉRANT le peu de temps qu'a eu le Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16;

EN CONSÉQUENCE,

Il est recommandé au conseil municipal

1. D'intégrer ces deux secteurs au mandat du Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16;
2. De trouver une solution permettant un gel temporaire du développement sur ces terrains, si possible sans retarder l'adoption du PUD- auquel ont grandement contribué les membres d'un autre comité à la Ville, soit le CCPMAD et ce, afin de conserver toute opportunité de transfert ou combinaison de densité avec ces terrains situés non-loin de la zone A-16 (laissant le temps au CAZA16 de discuter de façon plus détaillée du sujet dans le contexte du suivi sur l'avenir de la zone A-16).

Hugo Mimee, coordonnateur